



MINISTÈRE DES SPORTS

PLF 2020

PROJET DE LOI DE FINANCES

UN BUDGET EN HAUSSE

L'État investit
pour le sport de demain

UN BUDGET EN HAUSSE EN 2020

Un an après sa prise de fonction à la tête du ministère des Sports, Roxana MARACINEANU présente un budget en progression l'an prochain.


En 2020, le ministère des Sports disposera de 710,42 M€ de moyens d'intervention*. Un niveau inédit depuis 2006 avec + 9,8 % d'augmentation, soit un peu plus de 65 M€ (à périmètre constant).

Ce budget en hausse illustre la volonté du Gouvernement d'investir dans le sport. Ces moyens renforcés permettront de déployer des mesures ambitieuses en faveur de la haute performance comme du développement du sport pour tous. Ils permettront aussi de financer un programme de rénovation et de construction d'équipements sportifs qui participera de l'héritage de Paris 2024. Cet investissement dans des infrastructures est aussi un levier majeur pour faire de la France une nation plus sportive.

Au-delà des crédits propres au ministère, ce budget inédit s'inscrit dans une dynamique puissante vers les Jeux qui mobilise des moyens additionnels au sein même de l'État, mais aussi parmi les collectivités territoriales ou dans la sphère privée.

En intégrant ces acteurs clés du sport aux côtés du mouvement sportif dans la gouvernance de l'Agence nationale du Sport, l'État développe une stratégie de co-construction au service de la réussite de nos politiques sportives et au service de nos concitoyens.

EN 2020
+ 9,8 %



**pour le ministère des Sports
à périmètre constant**

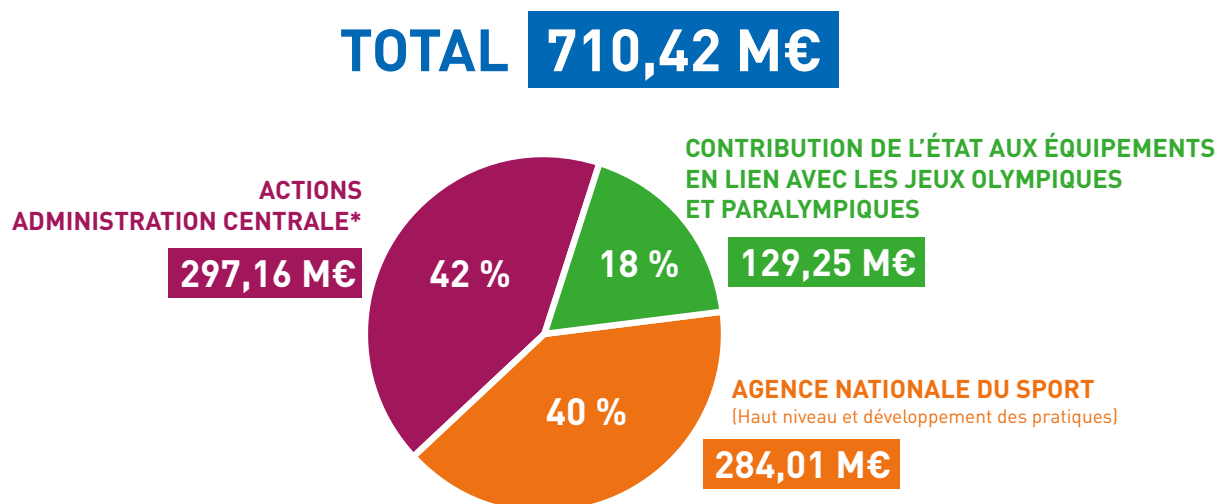
*Hors masse salariale des agents de l'administration centrale et des services déconcentrés

DES MOYENS POUR LE SPORT AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Les moyens alloués au ministère des Sports en 2020 connaissent une nette augmentation qui se traduit par :

- **une action soutenue en faveur de la haute performance** (90 M€) en vue des grandes échéances sportives à venir : Jeux Olympiques et Paralympiques 2020, 2022 et 2024, championnats du Monde et d'Europe...
- **un budget constant pour le développement des pratiques sportives pour tous** (194 M€) à destination des clubs, des associations et clubs sportifs ou encore des équipements territoriaux...
- **un investissement important dans les équipements sportifs structurants** en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (129,25 M€).
- **un budget conforté pour l'administration centrale** qui intègre à nouveau la masse salariale des CTS (120,84 M€), des moyens en légère hausse en faveur des établissements, CREPS et écoles nationales dépendant du ministère (117,36 M€) et un budget de fonctionnement de près de 59 M€ pour la Direction des Sports qui assure les missions régaliennes de formation, contrôle, certification, soutien aux grands événements sportifs ou encore de lutte contre le dopage.

BUDGET DU MINISTÈRE DES SPORTS EN 2020



* Hors masse salariale des agents de l'administration centrale et des services déconcentrés

LES MESURES NOUVELLES DU BUDGET 2020

SOUTIEN À LA STRATÉGIE SPORT-SANTÉ

- Accompagner le développement des mesures de la stratégie nationale Sport Santé avec la labellisation de plus de **100 MAISONS SPORT SANTÉ** dès 2019 et un objectif de 500 structures à l'horizon 2022.

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

- + 7,5 % pour la lutte contre le dopage : **11,1 M€** y seront consacrés par le ministère avec le lancement d'un plan national de prévention du dopage et une augmentation de la contribution à l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) et à l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD). En complément, l'État contribuera en quasi-totalité au financement du déménagement du laboratoire de l'AFLD dans ses nouveaux locaux.

SOUTIEN AUX GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX

- Un soutien maintenu aux Grands Événements Sportifs Internationaux organisés en France : **6,1 M€** seront consacrés en 2020 à l'accueil et à l'organisation de différentes compétitions sur l'ensemble du territoire tout au long de l'année (championnats d'Europe de gymnastique artistique féminine, championnat d'Europe d'athlétisme, championnats du monde de vol à voile...).

PRIMES AUX MÉDAILLÉS

- + **10 %** d'augmentation des primes aux médaillés olympiques et paralympiques **et à leur encadrement** dans la perspective des Jeux de Tokyo et de Pékin.

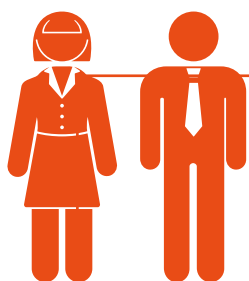
FORMATION DES ÉDUCATEURS

- Prise en charge de **500 PARCOURS** de formation initiale au brevet professionnel d'éducateur sportif dispensés au sein des CREPS dans le cadre de Parcoursup (3,2 M€ en 2020). Ces crédits supplémentaires sont

destinés à couvrir la totalité des frais engagés par les établissements, au lieu des deux tiers en 2019, pour assurer la gratuité de l'enseignement pédagogique pour ces étudiants au même titre que ceux de la filière STAPS.

ENTRETIEN DES ÉTABLISSEMENTS

- **+ 5 %** dédiés au renforcement de l'investissement dans les Écoles Nationales et l'INSEP avec des travaux de maintien et de remise en état des infrastructures pour un budget de 15,2 M€.



EMPLOI

En 2020, les effectifs du ministère des Sports représenteront 3 223 postes auxquels s'ajoutent 800 postes au sein des CREPS.*

Le budget de 710,42 M€ porté par Roxana Maracineanu comprend les emplois placés dans les établissements et, en 2020, les Conseillers Techniques Sportifs. La masse salariale des CTS a été volontairement rattachée au budget du ministère des Sports, conformément aux demandes de lisibilité formulées par de nombreux rapports, sans présager des conclusions de la concertation en cours.

Ce budget de 710,42 M€ n'inclut en revanche pas les agents de l'Administration Centrale et des services déconcentrés du ministère des Sports placés auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, en termes de gestion des ressources humaines, et les inspecteurs généraux placés auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer.

Aussi, en considérant l'intégralité de ses agents, le budget global 2020 du ministère des Sports atteint 942 M€.

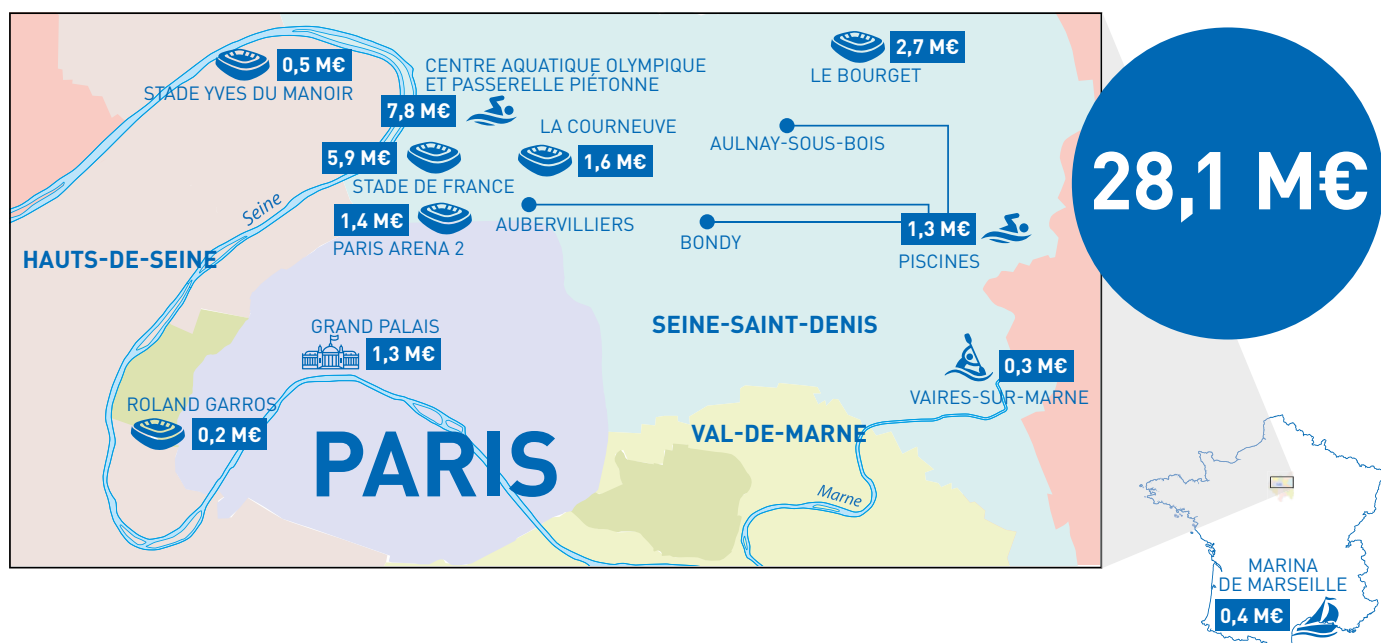
Enfin, s'agissant des effectifs du ministère des Sports (3 223 postes), la contribution à l'effort général de réduction de l'emploi public reste modeste en 2020 avec 1,3 % de baisse soit - 42 ETP.

* Les CREPS n'étant pas soumis à plafond d'emplois, leurs effectifs ne sont pas comptabilisés dans le PLF.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN HÉRITAGE DES JEUX

Garant de la bonne réalisation des ouvrages olympiques, de la livraison des équipements dans les délais et du respect du budget des Jeux, l'État investit spécifiquement dans les équipements sportifs depuis 2019. L'année 2020 marquera une montée en charge sans précédent du budget du ministère des Sports dans les infrastructures sportives en perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.

Aussi, plusieurs équipements d'envergure nationale comme le Stade de France, Paris Arena 2, le Stade Yves du Manoir, Roland Garros ou encore le Stade nautique de Vaires-sur-Marne, seront rénovés ou construits pour accueillir des épreuves olympiques et paralympiques en 2024.



En parallèle des dizaines de gymnases, piscines, complexes sportifs seront construits ou rénovés en Île-de-France pour devenir des centres d'entraînement pendant les Jeux. Autant d'équipements de proximité qui seront légués aux 10 millions de Franciliens en héritage des Jeux et qui contribueront à augmenter le nombre de pratiquants de sport sur l'ensemble du territoire.

- 
- Île de Vannes à l'Île-Saint-Denis,
 - Gymnase Pablo Neruda à Saint-Ouen,
 - Piscine pont de Bondy,
 - Centre aquatique de Coursailles,
 - Piscine Georges Vallerey à Paris,
 - Piscine fort d'Aubervilliers,
 - Gymnase Guy Môquet à Aubervilliers,
 - Complexe sportif Auguste Delaune à Saint-Denis,
 - Palais des Sports à Saint-Denis,
 - Complexe Max Roussie à Paris,
 - Complexe Bertrand Dauvin à Paris,
 - Gymnase des Poissonniers à Paris,
 - Piscine olympique municipale de Paris,
 - Gymnase du Bourget



STADE DE FRANCE

À la demande du Premier ministre, Jean Castex, délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, a mené une mission de réflexion stratégique sur le Stade de France post 2025 pour lui assurer un modèle économique robuste et protecteur des finances publiques. Au terme d'un travail interministériel et avec l'appui de l'étude du cabinet Roland Berger sur le modèle économique du Stade de France, le Premier ministre et la ministre des Sports ont pris les engagements suivants :

- la concession actuelle du Stade de France ne sera pas prolongée à l'issue de l'échéance contractuelle (30 juin 2025) ;
- à l'instar des autres stades européens, l'optimisation économique du Stade de France passera à l'avenir par une meilleure implication des organisateurs d'événements sportifs à la gestion du Stade de France, soit les fédérations françaises de football et de rugby ;
- une équipe projet associant la DIJOP, le ministère des Sports et les ministères économiques et financiers va être mise en place afin de poursuivre l'analyse des modalités juridiques du futur contrat de gestion du Stade de France, dans la perspective d'une mise en concurrence qui sera probablement lancée en 2022.

Cette organisation n'exclut pas à ce jour l'analyse d'une vente du Stade de France si une proposition sérieuse venait à être formulée d'ici là.

Retrouvez la synthèse de l'analyse du cabinet Roland Berger ici :
http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/mkt_publi_19_010_stade_de_france_final.pdf

L'AGENCE NATIONALE DU SPORT EN MOUVEMENT

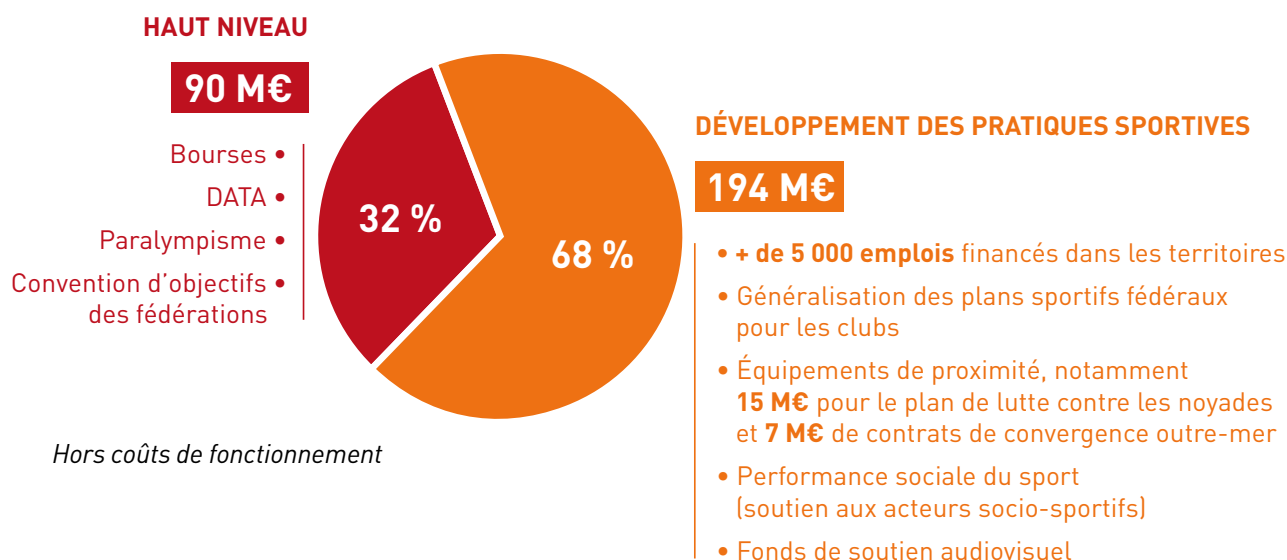
Depuis sa création le 24 avril dernier, l'Agence nationale du Sport est opérationnelle. Présidée par Jean Castex et dirigée par Frédéric Sanaur, elle illustre une volonté de gouvernance partagée entre l'État, le mouvement sportif, tous les niveaux de collectivités territoriales et le monde économique au service des besoins des Français et du sport.

Ce nouvel opérateur, complémentaire du ministère des Sports, est chargé de piloter la haute performance sous la responsabilité de Claude Onesta mais aussi le développement du sport pour tous sur l'ensemble du territoire.

Par sa nature collégiale, l'Agence est un formidable outil pour déployer de manière efficace et concertée les moyens au service des politiques sportives au plus près des clubs, des associations sportives et donc des citoyens.

En 2020, l'apport de l'État au fonctionnement de l'Agence reste important avec 284 M€ de crédits publics hors apports des partenaires et ressources privées. Ces moyens seront ventilés pour un tiers vers le haut niveau avec des programmes spécifiques fléchés vers les bourses aux athlètes, un programme data inédit, un soutien au paralympisme et le financement des projets de performance des fédérations.

La part réservée au développement de pratiques s'élève à 194 M€. Ces crédits permettront notamment de financer 5 070 emplois dans les clubs, d'assurer un soutien à l'Outre-mer (7 M€) et de poursuivre le plan de lutte contre les noyades, souhaité par la ministre des Sports. Ce budget comprend aussi un soutien aux équipements de proximité. Enfin, après une expérimentation par 29 fédérations en 2019, le budget intègre la généralisation des Projets Sportifs Fédéraux à l'ensemble des fédérations.





HAUTE PERFORMANCE

90 M€*

61,1 M€

Pour le soutien aux projets de **PERFORMANCE** des fédérations sportives

12,9 M€

Pour le soutien aux **ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU**

9 M€

Dédiés aux **ÉQUIPEMENTS** structurants nationaux accueillant des compétitions internationales

6 M€

Pour le soutien du **HAUT NIVEAU RÉGIONAL**

1,7 M€

Pour créer le « **SPORT DATA HUB** » : un système d'information national mutualisé permettant d'étayer les stratégies de l'Agence nationale du Sport, des fédérations et de la cellule de performance (aide d'outils à la décision, estimation du potentiel de médailles...)

* Ventilation du budget 2019. La répartition 2020 sera construite avec les parties prenantes de l'Agence.



DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

194 M€*

SOUTIEN AUX CLUBS ET ASSOCIATIONS

68,1 M€

Investis dans les Projets Sportifs Fédéraux
et les structures territoriales hors PSF

SOUTIEN À L'EMPLOI DANS LES CLUBS

48,25 M€

Investis pour financer 5 070 emplois structurants dans **4 500 CLUBS**
et associations sportives françaises

3 M€

Investis pour l'apprentissage

SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS

45 M€

Dédiés aux équipements sportifs territoriaux

* Ventilation du budget 2019. La répartition 2020 sera construite avec les parties prenantes de l'Agence.

LUTTE CONTRE LES NOYADES

Dans le cadre du Plan Aisance Aquatique souhaité par la ministre des Sports et au regard de l'augmentation des noyades en 2018, l'Agence a mobilisé cette année des moyens inédits qui seront reconduits en 2020 pour favoriser l'apprentissage de la natation :

3 M€

sur le dispositif « J'apprends à Nager » (budget doublé par rapport à 2018)

15 M€

pour l'appel à projets « Aisance Aquatique » pour soutenir la rénovation ou la création d'équipements aquatiques et la formation.

MAIS AUSSI...

2 M€

pour encourager la performance sociale du sport

Pour la première fois, les associations qui œuvrent pour l'inclusion par le sport bénéficient de financements provenant du ministère des Sports. Une reconnaissance qui était attendue et se traduit par un succès sans précédent de l'appel à projets lancé cette année. 800 dossiers ont déjà été déposés et sont en cours de traitement.

1 M€

pour le fonds d'aide à la production individuelle

En 2020, un nouveau fonds spécifiquement dédié au soutien du **SPORT FÉMININ** sera créé avec le soutien de crédits publics et d'acteurs privés.

...

L'INVESTISSEMENT DE L'ÉTAT DANS LE SPORT, C'EST AUSSI ...



20 M€

dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt co-construit par les ministères en charge des Sports et de la Recherche au sein du Programme Prioritaire de Recherche afin d'accompagner de manière optimisée et opérationnelle les meilleurs athlètes français vers la haute performance.



15 M€

dans le cadre d'un appel à projets pour développer une nouvelle génération plus verte d'écogénérateurs qui pourra servir non seulement à l'échelle des Jeux 2024 mais aussi pour les prochaines grandes manifestations sportives et culturelles organisées en France.



40 M€

dédiés aux innovations dans le Sport avec notamment la mise en place d'une édition spéciale du concours d'innovation i-nov. Ces innovations trouveront une traduction concrète dans le quotidien des sportifs.



33 M€

consacrés au fonds pour le développement de la vie associative auquel pourront également prétendre les associations sportives en 2020.



15 %

Un soutien financier pour permettre aux jeunes volontaires de réaliser des missions sur la thématique « Sports » dans le cadre de leurs missions de Service Civique.



L'intégration du sport dans les contrats de ville : des programmes à finalité d'inclusion par le sport seront financés et développés au sein des contrats de ville. Ces actions seront initiées et mises en œuvre par des clubs sportifs, des associations, des fédérations.



La prise en charge de l'Activité Physique Adaptée (APA) dans le parcours de soin des personnes atteintes par le cancer du sein. Cette mesure figure au Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2020.



95 avenue de France 75650 Paris

sports.gouv.fr

[facebook/sports.gouv.fr](https://facebook.com/sports.gouv.fr)

@Sports_gouv

instagram.com/sports.gouv

Secrétariat presse – Cabinet de la ministre des Sports

01 40 45 90 15

sec.presse.sports@sports.gouv.fr